

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 14100**

Intitulé

DUT : Diplôme universitaire de technologie Génie biologique Option Agronomie

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1967)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture, 211 Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures, 212 Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y.c. vétérinaire)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

La formation AGRONOMIE permet l'acquisition et la maîtrise de connaissances diversifiées dans les domaines des sciences biologiques, des sciences et techniques agronomiques appliquées à une agriculture durable et respectueuse de l'environnement

- Les titulaires de la certification sont capables de :
 - Analyser et gérer les écosystèmes naturels et transformés
- Utiliser la biotechnologie et la génétique pour résoudre des problèmes agricoles
- Connaître la législation et la gestion d'une entreprise
- Mettre en place une démarche qualité
- Développer l'agriculture raisonnée ainsi que la biologique

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les titulaires du DUT Génie Biologique option Agronomie peuvent occuper des fonctions de techniciens supérieurs, d'assistant ingénieurs, d'animateurs dans des structures et des secteurs d'activités variés tels que :

- Les entreprises de l'agrofourmure, de l'agroalimentaire, de la production agricole
- Les organismes professionnels chargés du développement agricole (chambre d'agriculture...)
- Les collectivités locales
- Les laboratoires de recherche appliquée ou fondamentale (INRA...)
- Les laboratoires d'analyses et de contrôles qualité assistants ingénieurs

Codes des fiches ROME les plus proches :

A1301 : Conseil et assistance technique en agriculture

A1303 : Ingénierie en agriculture et environnement naturel

A1416 : Polyculture, élevage

A1405 : Arboriculture et viticulture

K1802 : Développement local

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Le recrutement des étudiants est réalisé par un jury de sélection, sur dossier et lettre de motivation déposés sur le portail POSTBAC.

Diplômes requis : BAC S, STL, STAV

La formation est accessible en formation initiale et en formation continue (VAE).

L'admission directe en deuxième année est possible sur dossier après validation d'une ou plusieurs années post-bac.

Durée du parcours : 2 ans

Nombre d'UE : 16, 120 ECTS

Contrôle continu et évaluation écrite et orale des stages réalisés en entreprise (4 semaines en première année, 10 semaines en deuxième année)

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	70% enseignants et 30% professionnels
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	70% enseignants et 30% professionnels
En contrat de professionnalisation	X	

Par candidature individuelle	X	70% enseignants et 30% professionnels
Par expérience dispositif VAE prévu en 2004	X	70% enseignants et 30% professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 3 août 2005 publié au JO du 13 août 2005

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 8 septembre 2011

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

: <http://www.iut-perpignan.fr>

<http://www.univ-perp.fr/>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :